

Rencontres régionales des arts visuels

12 septembre 2025 · École Supérieure d'Art et de Design de TALM · Tours

10h - 12h - Table ronde :

Comment rendre visibles les enjeux structurels du secteur des arts visuels ? Quelles structurations et mobilisations permettent de poser clairement les questions qui animent le secteur ?

Présentation du contexte et des objectifs :

Baisse des financements publics, injonction à "faire plus avec moins", dégradation des conditions de travail... Dans ce contexte d'urgence, comment les acteur·rices des arts visuels peuvent-ils se structurer pour résister collectivement ? Quels outils pour se mobiliser alors que le secteur reste marqué par l'absence de syndicats représentatifs pour les artistes ? Comment sensibiliser les partenaires et les financeurs à cette réalité ? Quelles stratégies de visibilité permettent de rendre compte de la situation et de faire avancer les droits des professionnel·les du secteur ? Quelles initiatives collectives émergent, à différentes échelles, pour répondre à ces défis ? À travers des retours d'expériences, cette table-ronde dressera un état des lieux des dynamiques existantes et explorera les leviers d'action concrets pour redonner une voix au secteur.

Modération :

→ **Benoît Pierre** • artiste plasticien, co-fondateur du [Collectif Acte](#) et administrateur du [réseau Astre](#).

Intervenant·es :

→ **Carole Douillard** • artiste-auteure dans le champ de la performance, engagée pour l'amélioration des conditions de travail des artistes, membre d'[Économie solidaire de l'art](#).

→ **Jean Frémot** • auteur-photographe, membre et secrétaire général CGT Culture et événementiel du Cher / membre de la commission exécutive CGT du Cher.

→ **Ludovic Julié** • Secrétaire général du [CIPAC](#) – Fédération des professionnels de l'art contemporain.

→ **Anne-Lise Voisin** • artiste-autrice engagée dans le mouvement [Cultures en lutte Centre-Val de Loire](#), syndiquée, référente Centre-Val de Loire de la [SNAP CGT](#).

SOMMAIRE

Présentation du contexte et des objectifs de la table ronde :.....	1
Intervenant·es :.....	1
Introduction de Benoît Pierre.....	2
Première partie de la table ronde :.....	2
Panorama des mobilisations sur le territoire.....	2
Deuxième partie de la table ronde :.....	5
La question des moyens : Quelles sont les perspectives au niveau des artistes, puis des organisations ?.....	5
Temps d'échange avec la salle.....	7

Introduction de Benoît Pierre :

Les objectifs de cette journée professionnelle seront de :

- faire émerger une réalité de contexte de travail et de sensibiliser les partenaires et financeurs à cette réalité,
- définir des outils et stratégies de visibilité et rendre compte de la situation pour faire avancer les droits professionnels du secteur,
- aborder les initiatives collectives qui émergent à différentes échelles pour répondre à ces défis.

Il conviendra d'établir un état des lieux de la structuration actuelle du secteur, les outils à disposition, des modalités d'accès. En bref, qui fait quoi ?

Les objectifs de la table ronde :

- dessiner ensemble un écosystème cohérent malgré un contexte difficile et prendre en compte les difficultés de toutes les acteur·rices du secteur,
- faire émerger ensemble des points de convergence ou des nécessités prioritaires qui pourraient être portées ensemble,
- évoquer le rôle occupé par les réseaux régionaux dans cette démarche de structuration.

La question des syndicats est centrale aujourd'hui :

- Quelle définition ?
- Quelles sont les raisons pour lesquelles un syndicat est représentatif, et s'il l'est : de quoi, de qui ?
- Le Ministère de la Culture intervient-il pour déterminer qui est représentatif dans une commission ou un jury ?

Première partie de la table ronde : Panorama des mobilisations sur le territoire.

- *Benoît Pierre pose une première question à Jean Frémiot : « Comment a commencé votre engagement syndical et, à votre sens, comment un syndicat peut-il rendre visible les problématique du secteur ? »*

Jean Frémiot : Mon engagement personnel dans un syndicat a débuté à la suite des occupations de théâtre pendant la crise du covid. Les artistes étaient considérés comme non-essentiels, plus de 100 théâtres ont été occupés en France. Le sujet, au cœur de ces actions, était la remise en question de l'intermittence. Dans le théâtre de Bourges, il y avait des intermittent·es, des plasticien·nes, des designer·euses, etc. Beaucoup de métiers étaient représentés, dans le secteur et hors secteur ainsi que le public.

Des échanges sous formes d'agora ont eu lieu, l'idée de monter un syndicat spécialisé dans la culture a émergé. J'ai été élu pour être représentant de cette branche CGT Culture et événementiel.

Objectif : représenter l'ensemble des métiers, y compris les technicien·nes. Entre les militant·es de Tours et de Bourges, a émergé une idée syndicale basée sur ces questions :

- où partait l'argent qui n'était pas dépensé dans les manifestations annulées pendant la crise du covid ?
- était-ce possible d'en disposer pour aider à la survie des acteur·rices ?

Une association régionale a été créée : [Cultivons l'Essentiel!](#). Nous sommes allés rencontrer l'ensemble des collectivités depuis les communes jusqu'à la DRAC, pour rendre compte des coupes budgétaires publiques. L'histoire de cette association est racontée dans le livre ***Cultivons l'Essentiel ! Les paniers artistiques et solidaires en région Centre-Val de Loire***, édité par la Revue Laura, qui rend compte de ces occupations à travers le territoire, illustrée par un travail photographique de Jean Frémiot et Sébastien Pons.

Résultat : Un budget de 485 000 euros est identifié suite à ces coupes. Avec cet argent, l'association a créé les [Paniers culturels et solidaires](#) pour remettre les artistes au travail. Paniers culturels et solidaires

Dans chaque département, des artistes ont été invités à se constituer en collectif et à monter un spectacle/une manifestation :

- 5 jours de représentation sont rémunérés (dans des lieux ruraux éloignés de la culture),
- 5 jours de préparation sont rémunérés.

Cela a permis pour certain-es, la continuité de l'intermittence, et pour d'autres, comme les danseur-euses, l'entretien nécessaire du corps comme outil de leur activité. Ce travail a duré 3 ans.

Une rémunération a été dégagée pour la réalisation du travail photographique de Jean Frémot et Sébastien Pons. Cette expérience a permis, chez les artistes auteur-ices, de comprendre l'intérêt du syndicalisme.

■ **Benoit Pierre à Anne-Lise Voisin : « Comment votre engagement a-t-il débuté ? »**

Anne-Lise Voisin : Il s'agit d'un engagement récent, suite aux baisses budgétaires connues en Pays de la Loire et dans les départements qui ont suivis. J'ai commencé à aller aux réunions du collectif *Cultures en lutte* à Paris, et ai constaté une forte fréquentation. La SNAP CGT menait les temps de paroles en portant les problématiques des arts visuels. Cet engouement collectif a donné de l'espoir.

■ **Benoit Pierre à Ludovic Julié : « Pouvez-vous nous présenter l'organisation du CIPAC et nous expliquer pourquoi circule au sein de cette organisation le désir de créer un syndicat ? »**

Ludovic Julié : Rappel du contexte historique de l'évolution du CIPAC :

CIPAC = Organisme professionnel qui joue le rôle d'un syndicat de défense des membres, mais n'est pas un syndicat professionnel. Le CIPAC est né du congrès interprofessionnel de l'art contemporain (d'où l'acronyme).

Ce congrès est né du désir de travailler à une condition économique et sociale améliorée pour les travailleur-euses de l'art contemporain. Il a été décidé pour ceci de se structurer autour des réseaux déjà existants :

Réseaux d'écoles : [ANDEA](#) (réseau des écoles d'art et de design), [ANEAT](#) (réseau des écoles d'art territoriales), [APPEA](#) (réseau des écoles préparatoires).

Réseaux diffuseurs tels que [DCA](#) (réseau des centres d'art), [Platform](#) (réseaux des fonds régionaux d'art contemporain), [Diagonal](#) (réseau des structures de production et de diffusion dédiées à la photographie), [Arts en résidence](#) (réseau des structures d'accueil en résidence), [ADRA](#) (réseau des artothèques).

Les réseaux dédiés aux professions : [AICA](#) (critiques d'art), [CEA](#) (commissaires d'exposition), [AFROA](#) (régisseur-euses), [BLA!](#) (médiateur-ices).

Enfin, suite aux [SODAVI](#), les réseaux régionaux sont apparus et sont devenus adhérents.

La quasi-totalité des réseaux professionnels ont adhéré progressivement au CIPAC, qui ne représente donc plus uniquement les diffuseurs mais toute la profession. Cela a une incidence sur les espaces de concertation où siège le CIPAC. Il faut une reconnaissance publique de la représentativité pour accéder à l'ensemble des espaces de dialogue.

Les espaces de concertation où siège le CIPAC :

- [CNESERAC](#) : Conseil national de l'éducation supérieure et de la recherche artistiques et culturels. Le CIPAC a été choisi par le Ministère pour y représenter le secteur des arts visuels pour l'ensemble des disciplines enseignées dans les écoles d'art, y compris les conservatoires.
- [L'AFDAS](#) : un conseil de gestion des artistes-auteur-ices, qui gère un fond de formation. Dans ce conseil : des syndicats d'artistes-auteur-ices et de salarié-es, des organisations professionnelles, des syndicats du secteur culturel. Le CIPAC a été reconnu comme représentatif des diffuseurs pour sa gestion.
- [CNPAV](#) : Conseil national des professions des arts visuels, créé il y a 7 ans. C'est un espace de concertation et de dialogue entre professionnel·les des arts visuels, géré par le Ministère de la Culture, pour remonter des éléments d'alerte, travailler avec les services pour l'observation du secteur, la lutte contre la discrimination, etc. Les sujets sont discutés et font l'objet de propositions auprès de la Ministre. Le CIPAC a été choisi par le Ministère pour représenter le secteur mais cela s'oriente côté diffuseur.
- [Sécurité sociale des artistes-auteurs](#) : Le Ministère de la Culture et le Ministère en charge de la sécurité sociale ont désigné les représentants, le CIPAC y représente les diffuseurs.

Deux espaces de dialogue dans lesquels les arts visuels ne sont pas représentés :

- **Les COREPS** (Comité régional pour les professions du spectacle). Pas de représentation des arts visuels en région, sauf le [COREPS Hauts-de-France](#) qui s'est ouvert aux arts visuels récemment, le CIPAC y siègera par le biais de la voix du directeur du FRAC.
- **Syndicat** : Le chaînon manquant de la structuration entre les organisations professionnelles et les syndicats est le dialogue paritaire. En raison de cette absence, les arts visuels n'ont pas de convention collective. Les salarié·es ne peuvent pas faire reconnaître leurs particularismes, dans le cadre des garanties complémentaires au droit du travail apportées par les conventions collectives. S'il y a des centrales qui ont des représentant·es arts visuels, il n'y a pas de syndicat employeur, ni salarié·e en face pour entamer le dialogue.

Une réflexion est menée en interne du CIPAC par le biais d'un groupe de travail, qui analyse ce manque et réfléchit, pour le combler, à la création d'un syndicat employeur. Ce syndicat ne pourra pas être porté par le CIPAC lui-même car le CIPAC est une fédération de différents réseaux (diffuseurs mais également d'indépendants). Le syndicat arts visuels devra être autonome pour permettre le dialogue paritaire.

Benoit Pierre rappelle l'importance de ces éléments de connaissance du secteur, qui ne sont pas enseignés en formation initiale.

- *Question à Carole Douillard : « Peux-tu nous faire un point d'information sur les OGC ? »*

Les OGC (Organisme de Gestion Collective)

Depuis quelques années, [l'ADAGP](#) et la [SAIE](#) sont des associations, dont les membres peuvent souscrire à une part (attention : ce n'est pas une adhésion). Pour financer ces OGC, une loi française impose une «*rémunération de la cession de droit d'auteur*» financée par un pourcentage des ventes de tous les produits numériques (clé USB, appareil photo etc).

Depuis deux ou trois ans, les OGC souhaitent prendre une place de plus en plus importante, notamment en mettant en place des aides : aide à la création, à la captation de performance.

Ludovic Julié apporte une précision : On parle souvent, pour définir ce financement, de la «taxe sur la copie privée». Ce n'est plus correct. Le mot «taxe» permet aux grandes plateformes comme Google et Apple de refuser de payer. Un nouvel accord a été signé, et la bonne dénomination de ce financement est désormais «*Fond d'aide*».

- *Benoit Pierre propose de revenir sur les initiatives collectives, les prospectives, les possibles.*
Question à Anne-Lise Voisin : « Peux-tu nous présenter le mouvement [Cultures en lutte](#) ? »

Anne-Lise Voisin : Le mouvement a été lancé suite aux coupes budgétaires dans les Pays de la Loire, dans certains départements (comme l'Hérault) et un peu partout ailleurs de façon moins radicale. D'autres projets ont impulsé le mouvement : [la réforme du RSA](#), [la loi pour le plein Emploi](#) (qui demandent du temps de travail en contrepartie du RSA), la question du [seuil de TVA appliqué aux artistes-auteur·rices](#) et le gel du Pass Culture.

Ce mouvement réunit tous·tes les travailleur·euses du secteur culturel (arts vivants, arts visuels). Des artistes de toutes professions ont entendu le besoin de représenter les arts visuels.

Fréquentation : plus de 500 personnes sur les premières AG à Paris, dont la moitié sont des artistes-auteur·rices (autre moitié = intermittent·es). Il s'agit d'une nouvelle représentation forte des artistes-auteur·rices dans l'histoire des luttes. Le mouvement s'est lancé et a infusé dans le reste de la France. Anne-Lise a fait parti du lancement [Cultures en lutte en région Centre-Val de Loire](#). Un événement marquant a eu lieu à Tours et partout en France le 10 avril : grève et manifestation de grande ampleur.

- *Benoit Pierre : Un autre exemple de mouvement, [Économie solidaire de l'art](#).*
Question à Carole Douillard : « Comment, et dans quel contexte, ce mouvement a émergé ? Comment a-t-il évolué ? »

Carole Douillard : Fondé en 2014, [Économie solidaire de l'art](#) pourrait se définir comme le grand frère de *Cultures en lutte*.

Économie solidaire de l'art n'a pas de statut, ce n'est ni un syndicat, ni une association. Le mouvement aime à se dire «*pirate*». Il est en redéfinition en ce moment. **Ses méthodes** : lutte depuis l'intérieur. Chacun agit dans son espace professionnel. Fondé par des personnalités multiples : Nicolas Leudoux, artiste et graphiste, Grégory Jérôme, juriste et

chargé de la formation professionnelle à la Haute école des arts du Rhin, Carole Douillard, artiste, Thierry Fournier, artiste et commissaire d'exposition (jusqu'en 2019), rejoints ensuite par Guillaume Aubry, architecte et chercheur, et Damien Beguet, artiste.

Point de départ du mouvement : Grève à Avignon, des enjeux et des résistances du côté des artistes et des travailleur-euses très puissantes. Il a été constaté un manque d'espace de fédération et d'unité. Il existait des syndicats, mais qui semblaient peu adaptés. L'envie était d'avoir un contre syndicat, une sorte de think tank.

Objectifs : Ouvrir le débat et libérer la parole sur la question des rémunérations et des conditions de travail dans le milieu professionnel et les formations initiales. Accroître la formation sur ces sujets. Remobiliser un libre-arbitre dans le choix des projets par les artistes, notamment ceux qui sont mal rémunéré-es.

Exemples d'actions de terrain : Workshop dans des écoles d'art pour parler d'Économie solidaire de l'art et du parcours de l'artiste, notamment des artistes femmes. Nicolas Ledoux agit beaucoup dans le secteur du graphisme pour améliorer les conditions de rémunérations. Grégory Jérôme intervient beaucoup sur des questions de pédagogie. L'idée est de sensibiliser, dès l'école, à ces sujets. Économie Solidaire de l'art a pu également, régulièrement participer à des réunions avec le Ministère.

Au sujet des modes de communication autour de ces mouvements : En 2014, Économie solidaire de l'art existait sur Facebook et a constitué très vite une grande communauté. Ce n'est plus le bon réseau aujourd'hui. Cultures en lutte utilise d'autres moyens. La diffusion d'une information, les moyens utilisés comptent beaucoup pour être repéré par le Ministère. Au départ de ESDA, il y a eu la création d'une charte de bonnes pratiques. Toutes les structures, prêtes à respecter ces engagements, affichaient leur sensibilité à la rémunération des artistes via un pack de visibilité.

Benoît Pierre : Ce que divers mouvements montrent ces dernières années, c'est le besoin d'avoir de réels espaces calmes de négociation et d'échanges. Les réseaux régionaux officialisent le fait que la rémunération doit être systématique. Pour devenir un écosystème cohérent : il faut consolider ces espaces.

Rappel et exemple : Le [réseau Astre](#) cherche encore le positionnement clair des artistes par rapport aux institutions pour pouvoir parler et négocier. Astre a intégré dès le départ les collectifs d'artistes (et non les artistes en tant que personnes physiques). Cela a abouti à un contrat de filière et un référentiel.

Le temps étant en mouvement, il y a aujourd'hui une concertation de l'ensemble des artistes-auteur-rices de Nouvelle-Aquitaine pour savoir ce qu'ils veulent faire du contrat de filière et suivant quelles étapes.

Les artistes doivent se positionner et se fédérer afin de pouvoir accéder aux espaces de négociation, par rapport à l'institution. Il faut que cela se coordonne via une instance qui puisse le permettre (Instances déjà existantes susceptibles d'accueillir ce nouveau groupe ou bien instance nouvelle à créer ?).

Deuxième partie de la table ronde :

La question des moyens : Quelles sont les perspectives au niveau des artistes, puis des organisations ?

Benoît Pierre constate que souvent les artistes se retrouvent à contribuer de façon bénévole (aux côtés de salarié-es) aux projets et, d'une certaine manière, au « contrat social ». Certaines initiatives évitent cela, par exemple les IPG* de devenir-art pour les artistes participant aux commissions de travail et aux jurys.

*IPG – Indemnité pour perte de gain : somme indemnisant le temps dédié aux réflexions collectives, visant à compenser le temps qui n'est pas passé par l'artiste à l'atelier pour réaliser son activité principale : créer.

■ « Pouvez-vous nous en dire un mot ? »

Jean Frémiot : Les Indemnités pour perte de gain sont rarissimes. Parfois même, comme au sein de la CGT, cette pratique n'est pas bien vue puisque les indignités sont exonérées de taxes.

Ludovic Julié : Les indemnités sont nouvelles et peu répandues. Côté instances de la culture, le CNPAV les refuse, la négociation va continuer. Les DRAC mettent en place des indemnités dans les comités, le CNAP également. Le CIPAC rapporte l'existence d'un groupe de travail qui centralise tous les outils, en lien avec l'amélioration des conditions de travail, existants en région (les référentiels, plaquettes, les chartes...), et qui réfléchit à la façon de les harmoniser.

Le CIPAC prends aussi la question de la formation à bras le corps, certaines formations organisées par le CIPAC rappellent les conditions d'une bonne rémunération et les outils qui ont été mis en place en France.

Un travail de sensibilisation est fait en continu, en rappelant les annonceurs d'appel à projet et candidatures, lorsque les conditions ne prévoient pas de rémunérations justes et décentes (par exemple, lorsqu'elle ne prennent pas en compte le SMIC horaire).

Benoît Pierre : Il est important de se former ensemble et de travailler en horizontalité. Il y a un sujet dans notre secteur autour de l'accès aux compétences, aux informations et outils pour être en mesure de bien négocier.

Jean Frémiot : L'investissement dans un syndicat peut être très riche et formateur sur ces questions. Notamment parce qu'il permet de travailler avec les autres secteurs et milieux professionnels.

Ludovic Julié : Concernant le travail en collectif, la mise en commun, le CIPAC va prochainement créer un référencement des journées professionnelles organisées par les réseaux et organisations, ainsi qu'un outil qui va rassembler tous les groupes de travail mis en place par les réseaux et organisations pour ne pas dupliquer les efforts, et/ou permettre de les croiser. Le CIPAC travaille également avec la [Fraap](#) et l'[Ufisc](#), autour de la [MCAC. Mobilisation et Coopération Art et Culture](#) créé par l'Ufisc, et qui sera présenter par Patricia Coler cet après-midi. (cf. Compte-rendu de la Table ronde de l'après-midi : *Quels accompagnements pour les structures et les artistes-auteur-rices en situation d'urgence ?*)

■ **Benoît Pierre à Anne-Lise Voisin** : « Peux-tu nous présenter le projet de [Loi pour la continuité des revenus des artistes-auteur-rices](#) ? »

Anne-Lise Voisin : Ce projet de loi est encore assez méconnu pour beaucoup.

Constat : Les artistes n'ont pas accès à l'assurance chômage. Cela est peu connu des autres milieux et des intermittent-es. Cette loi est portée depuis plusieurs années pour que les artistes intègrent les caisses communes de l'assurance chômage. Cela serait financé par une commission des diffuseurs (passer la cotisation de 1,1 % à 4%) C'est un projet de justice sociale. Un prochain rendez-vous est fixé à fin septembre à l'Assemblée Nationale.

L'ensemble des branches professionnelles a défini cette revendication comme la première du mouvement *Cultures en lutte*. Les artistes-auteur-rices ont été soutenu-es par l'ensemble des professionnel-les de tout le secteur des arts vivants. Il y a eu un vrai écho, beaucoup d'occupations et de grèves. Ce qui préoccupe beaucoup, c'est la perception d'une rupture du dialogue social.

Jean Frémiot : Cela dit, en plus des projets de cette loi, il reste à considérer les congés paternité, maternité, la prise en compte des handicaps, etc. Il faudrait une sécurité sociale complète.

■ **Benoît Pierre à Ludovic Julié** : « Tu semblais confiant sur la continuité de l'action publique, malgré le tumulte, les changements et interruptions au gouvernement, peux-tu nous dire ton sentiment ? »

Ludovic Julié : Cette loi sur la continuité de revenus des artistes-auteur-rices est un bon exemple de la continuité de l'action publique. Pierre Dharréville a proposé cette loi en premier, il n'a pas été ré-élu, mais quelqu'un a pris le relais, pour la porter à l'[Assemblée Nationale](#) et au [Sénat](#). Les deux propositions sont d'ailleurs différentes. Il faut de la patience et savoir recommencer à chaque changement d'élu-es et de ministres, le CIPAC s'y atèle. Beaucoup de détracteurs pensent que cette loi peut mettre à mal les droits d'auteurs, c'est un travail long de convaincre. La question du financement est aussi un problème car il faut faire appel à la solidarité nationale (la sécurité sociale des Artistes-Auteur-rices fonctionne car les cotisations sont inférieures au régime général).

Rappel que ce sont les administrateurs, les collectifs, les assistants parlementaires qui assurent la continuité de service, et non les politiciens. Il faut aussi réaliser que le temps de travail des administrateur-ices n'est pas extensible à souhait.

Pour illustrer ce propos : le CIPAC a demandé une « mission flash » autour du financement des arts visuels, mais étant donné qu'il y a déjà une mission de flash autour de la continuité de revenus, ça ne s'est pas lancé.

Temps d'échange avec la salle

Question du public : La question financière est fondamentale pour être rémunéré mais aussi pour pouvoir se syndiquer et s'engager (payer des billets de train, compenser du temps non passé à l'activité artistique, etc). Quelle est la capacité des Organismes de Gestion Collective à soutenir les mouvements ? Sachant que les OGC sont l'émanation de l'État et que les millions d'euros perçus chaque année par les diffuseurs sur internet viennent de la collectivité, pourrait-on imaginer que les OGC participent au financement de structures qui défendent les artistes auteur·rices ou des syndicats ?

Carole Douillard précise qu'elle comprend et valide la question mais que la priorité est de rémunérer les artistes.

Ludovic Julié : Contrairement à ce que l'on pourrait penser, les OGC n'ont pas de compte à rendre à l'État, ils doivent un rapport de transparence aux membres. On peut y voir leurs actions sociales, ils ont l'obligation sociale d'y consacrer 25 % de leurs revenus. Le soutien aux syndicats n'en fait pas parti. Peut-être en raison d'une sorte de guerre de représentation entre OGC et syndicats pour représenter les artistes auteur·rices.

Cependant, par exemple, l'[ADAGP](#) peut participer à hauteur de 12 000 euros à l'organisation de certaines journées par les réseaux.

Benoit Pierre : [Dominique Sagaut-Duvauroux](#), un économiste nantais qui était intervenu à l'occasion d'une table ronde pendant les rencontres de la Fraap (il y a 10 ans) avait posé une piste : celle des externalités que produit le secteur culturel. L'hypothèse qui en découle serait :

« Si les arts visuels participent à l'économie du tourisme, pourquoi le tourisme ne reverserait-il pas aux arts visuels ? »

Exemple de Lascaux : 4500 entrées jours / 365 jours par an. Au début du projet de Lascaux, il y avait une salle d'art contemporain, mais cela a été abandonné faute d'intérêt des instances décisionnaires. On peut citer Orsay, Beaubourg, et beaucoup d'autres lieux qui font de très gros chiffres d'entrées.

NB : Dominique Sagaut-Duvauroux est encore très actif.

Question du public : Est-il possible de situer la *Maison des artistes* dans l'organigramme ?

Ludovic Julié : [La Maison des artistes](#) était le pendant de l'AGESSA, qui était organisme de gestion de la sécurité sociale. La MDA n'a plus l'agrément de gestion de la sécurité sociale. Elle continue à exister en tant qu'organisation professionnelle et compte environ 20 000 membres. Elle joue le rôle de syndicat. Notamment, elle négocie avec l'association des Maires de France pour parler de la rémunération des auteur·rices. L'AGESSA a totalement disparu et a été transformée en [Sécurité Sociale des artistes-auteurs](#). La Maison des artistes représente les artistes à la [CFDT](#) via le syndicat Solidarité Maison des artistes – SMdA CFDT.

Question du public : Quel bilan tirer des 15-20 dernières années ? Quelles progressions concrètes ?

L'[ADAGP](#) permet effectivement aux artistes de percevoir une petite rémunération pour la diffusion. Mais sinon, on peut avoir le sentiment que le reste n'appartient pas aux acquis mais plutôt aux spéculations. Sur la question du rebond artistique : on pense aux arts du spectacle, au tourisme, mais on ne pense pas assez au patrimoine qui dispose de budgets importants.

Ludovic Julié – Réponse sur le bilan des 15 dernières années :

- Le régime des artistes-auteur·rices a été créé,
- Le droit à la formation : 5000 euros par an,
- Plus récemment, la reconnaissance d'une volonté de rémunérer les droits d'auteurs. Il y a 5 ans, tout le monde parlait de gratuité. Maintenant, c'est très difficile de le faire.

Benoit Pierre : Attention à l'échelle de temps, les choses évoluent progressivement.

Carole Douillard : Il est vrai que la gratuité est vraiment problématique désormais, mais les rémunérations sont souvent trop faibles, notamment au regard des cotisations, ce sont souvent des indemnités plutôt que des

rémunérations.

En revanche, on peut noter des points positifs : le CNAP, qui est une instance primordiale, rémunère correctement les artistes depuis 3 ans. On voit que la jeune génération comprend mieux qu'il faut rémunérer les artistes. L'ensemble de l'écosystème est mieux fédéré. On se sent plus entouré en tant qu'artiste, intellectuellement et humainement, qu'il y a 15 ans ou 20 ans, cela permet d'être plus solide pour poursuivre la mobilisation.

Benoît Pierre : On évoque trop rarement l'éducation artistique et culturelle qui est très importante dans l'économie des artistes. Le sujet des EAC est fort. On a vu apparaître le dispositif du Pass Culture. Le Ministère de la Culture n'applique pas les mêmes tarifs en fonction des régions via ce dispositif. Et par ailleurs, il n'y a pas eu d'évolution du tarif depuis 20 ans malgré de grandes variations sur cette mission. Il faudrait que les professionnels du secteur se saisissent davantage du sujet et de manière plus collégiale pour que cela évolue.

Question du public : Par rapport à la participation du CIPAC dans le CNPAV et le CNESERAC, quel sont les effets concrets sur l'adéquation entre les injonctions et les moyens annoncés par l'État ? Les effets pernicieux peuvent s'accroître si les injonctions aux structures restent en place, en région et dans la décentralisation alors que les moyens ne sont pas revus. On peut craindre un effet de cascade.

Ludovic Julié convient que les arts visuels ne sont pas entendus à Bercy et que le CIPAC n'arrive pas à mener sa mission de lobbying. Le CIPAC tente de s'appuyer sur le réseau des galeries pour faire un peu d'entrisme. Le projet de loi finance est en cours et il y a peu d'écoute. Malheureusement le poids économique de la culture n'est pas assez reconnu. Le spectacle vivant fait 4,7 millions de spectateurs, les arts visuels en font 3 millions, pourtant le budget des arts visuels représente 10 % du budget des arts vivants.

Remarque du public : Au départ, les référentiels se sont faits avec les minimas, et ils se font désormais dans des logiques d'objectifs, en se basant sur la rémunération médiane des français. Ensuite, il a été établi un prorata de ce qu'il est réellement possible de faire dans l'année comme événements et pratiques rémunérées. On constate cependant que le référentiel réalisé par CEA (réseau des commissaires d'exposition) est 5 fois au dessus des pratiques, cela peut-être problématique.

Carole Douillard : C'est l'inverse pour les artistes, le référentiel du Ministère est beaucoup trop bas pour la rémunération des artistes.

Benoît Pierre : À l'avenir, il faudrait que nous puissions collectivement questionner nos modalités de fonctionnement pour éviter la simple gestion de crise.

Un exemple : Astre travaille depuis 4 ou 5 ans sur des [relais ressources](#), mais c'est très lent, et quand la crise va battre son plein, la mutualisation ne sera pas encore mise en place entre tous les acteurs : artistes, lieux labellisés, lieux intermédiaires. Les scénarii d'avenir concernant la mutualisation de ces moyens, et les stratégies pour faire face, devraient pouvoir nous porter davantage vers la prospective.